



Séance régulière du conseil d'établissement 2025-2026
tenue le lundi **23 mars 2026 à 17h**
à l'école primaire des Mésanges au salon du personnel

Procès-verbal

		Présents	Absents
Ronica Plouffe	Présidente, Parent	☒	☐
Julie Tremblay	Parent	☐	☒
Gabrielle Gilbert	Parent	☒	☐
Imen Bettaeib	Parent	☒	☐
Jessica Arsenault	Représentant au comité de parents (Parent)	☒	☐
Chantal Bernier	Enseignante	☒	☐
Véronique Gascon	Enseignante	☒	☐
Jessica Delisle	Enseignante	☒	☐
Hélène Lizotte	Représentante personnel soutien	☒	☐
Nancy Lamontagne	Représentante personnel SDG	☒	☐
Geneviève Rossignol	Directrice	☒	☐
Joëlle Doyle	Secrétaire	☒	☐

Substitut(s) présent(s) : Mme Myriam St-Gelais était présente en remplacement de Mme Julie Tremblay.

1. Ouverture de la séance, présences et quorum

Mme Ronica Plouffe confirme qu'il y a quorum.
La séance est ouverte à 17h04.

2. Parole au public

Il n'y a aucun public

3. Adoption de l'ordre du jour

- Ajout d'un point au varia :
- Activités parascolaires

L'ordre du jour, avec son point d'ajout, est adopté par Mme Hélène Lizotte et appuyé par Mme Jessica Arsenault.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2026

Modification à apporter : Point #6, retirer un tiret dans le mot grille-matières.

Sur proposition de Mme Imen Bettaeib et appuyée par Mme Véronique Gascon, le procès-verbal du 16 février 2026 est adopté avec sa modification.

CE/25-26/42

5. Suivis au procès-verbal

Aucun suivi au procès-verbal

6. Reconnaissance de l'implication parentale

Mme Geneviève Rossignol explique qu'à chaque année, l'école souligne l'implication d'un parent dans l'école. Elle mentionne que ce sont habituellement les enseignants qui ont la responsabilité de désigner la personne honorée. Mme Rossignol propose que cette procédure soit reconduite pour l'année en cours.

Sur proposition de Mme Jessica Arsenault et appuyée par Mme Véronique Gascon, la procédure décisionnelle pour désigner un parent impliqué est approuvée.

CE/25-26/43

7. Résolution mesures favorisant l'accès aux élèves

Mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, toute activité ou tout matériel pour lequel une contribution financière est approuvée

ATTENDU que, conformément à l'article 8 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées, le conseil d'établissement doit mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est approuvée en vertu de l'article 75.0.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve, en tenant compte des autres contributions approuvées, toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, au matériel d'usage personnel et aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, aux activités scolaires, ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU la Pratique de gestion du CSSMI encadrant la perception des comptes en souffrance (RF-02);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'éviter les effets de la discrimination directe ou indirecte de certains élèves pour les biens et services prévus à l'article 75.0.1 de la LIP;

Il est proposé par : Mme Hélène Lizotte

De mandater la direction de l'école afin de prendre les mesures suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué :

1. S'assurer que les frais facturés aux parents, incluant ceux proposés au conseil d'établissement pour approbation, soient le plus bas possibles;
2. Maximiser l'utilisation des mesures gouvernementales (par exemple : mesure 15230, 15186, etc.);
3. Référer les familles dans le besoin aux organismes communautaires, notamment pour acquitter les frais relatifs au matériel scolaire, au service de garde ou au service de surveillance du dîner;
4. Utiliser la procédure prévue afin d'étaler les paiements dans le temps et de moduler les frais selon la situation financière des familles concernées;
5. Inviter les familles dans le besoin à rencontrer la direction, à la suite de quoi celle-ci peut utiliser le fonds à destination spéciale afin d'assurer les paiements des frais pour ces élèves. Étant entendu que la direction devra prioriser l'utilisation des sommes disponibles dans l'ordre de priorité suivant :
 - i. Matériel scolaire et prêt d'équipement (à coût moindre ou sans frais);
 - ii. Activités et sorties et voyages éducatifs (à l'exclusion des activités parascolaires);
 - iii. Surveillance du dîner;
 - iv. Projet pédagogique particulier (à coût moindre ou sans frais);
 - v. Service de garde (à l'exclusion des sorties lors des journées pédagogiques);

De rendre compte annuellement au conseil d'établissement des montants utilisés pour aider les familles (anonymisé) dans le fonds à destination;

D'informer les parents, lors des rencontres obligatoires de préinscription aux programmes pédagogiques particuliers avec des frais, des mesures qui peuvent être mises en place pour les parents ayant des difficultés financières.

Résolution no : CE/25-26/44

Sur proposition de Mme Hélène Lizotte et appuyée par Mme Jessica Arsenault, la résolution sur la mesure favorisant l'accès aux élèves est approuvée.

CE/25-26/44

8. Règles de fonctionnement du service de garde

Mme Nancy Lamontagne présente les règles de fonctionnement pour l'année scolaire 2026-2027. Elle souligne les modifications apportées au document pour la prochaine année. Elle précise que les mentions soulignées en bleu correspondent à des informations qui ne sont pas encore connues.

Mme Lamontagne propose qu'une période de 30 minutes soit offerte aux élèves afin de leur permettre de réaliser leurs travaux scolaires durant les heures du service de garde. Elle mentionne toutefois que cette période ne constitue pas un service d'aide aux devoirs.

Les membres votent majoritairement en faveur de l'ajout de cette période de 30 minutes aux règles de fonctionnement.

Sur proposition de Mme Myriam St-Gelais et appuyée par Mme Gabrielle Gilbert, les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année 2026-2027 sont approuvées.

CE/25-26/45

9. Suivi projet éducatif 23-27

9.1 Régulation du plan d'action 25-26

Mme Geneviève Rossignol présente le plan d'action 2026-2027 et fait état de l'avancement des actions en vue de l'atteinte des objectifs de notre projet éducatif. Nous observons que notre école progresse de manière significative pour l'atteinte de nos objectifs.

10. Suivi du budget

10.1. Fonds spéciaux

Mme Geneviève Rossignol présente le tableau modifié des fonds spéciaux. Elle souligne qu'une enseignante d'arts dramatiques, Mme Marie-Claude St-Germain, a participé à un concours organisé par Desjardins pour la fabrication de marionnettes et a remporté une bourse de **2 500,00 \$** afin de réaliser ce projet. Mme Myriam St-Gelais mentionne qu'il serait pertinent d'ajouter cette information à l'Info-parents.

Il est également souligné l'ajout d'un montant de **1 400,00 \$**, provenant de la Fondation Émile -Z.-Laviolette, destiné au service d'aide aux devoirs pour les élèves.

L'adoption du tableau des fonds spéciaux est proposée par Mme Jessica Arsenault et appuyée par Mme Chantal Bernier.

CE/25-26/46

10.2 Suivi budgétaire

Mme Geneviève Rossignol informe les membres que la situation budgétaire de l'école est saine. Elle précise qu'il s'agit de son troisième exercice en gestion des ressources financières et que l'équilibre budgétaire est maintenu.

Elle mentionne qu'un surplus est actuellement constaté au niveau du service de garde, en raison de certaines absences de personnel qui n'ont pas pu être remplacées. Mme Rossignol rappelle aux membres les différentes communications qui ont eu lieu pour trouver des surveillants du diner pour contrer ces absences.

Mme Rossignol informe qu'un suivi sera effectué avec le service des ressources financières dans les prochains mois à cet effet.

11. Pratique de confinement barricadé

Mme Geneviève Rossignol informe les parents qu'une pratique de confinement barricadé aura lieu le mercredi 25 mars en avant-midi. Elle précise qu'il s'agit d'une pratique qui sera désormais effectuée de façon récurrente chaque année, au même titre que les pratiques d'évacuation en cas d'incendie.

Mme Rossignol mentionne qu'un policier s'est présenté à l'école la semaine précédente afin de revoir avec les enseignants la marche à suivre lors de ce type de situation.

Elle ajoute que des intervenants seront disponibles pour soutenir les élèves plus fragiles qui pourraient avoir besoin d'accompagnement, tant pendant la pratique qu'à la suite de celle-ci.

12. Correspondances :

12.1 Mot de la présidence : Aucun mot de la présidence

12.2 Mot de la direction : Mme Geneviève Rossignol informe les membres que l'école est actuellement en période de préparation de l'année scolaire 2026-2027, notamment en ce qui concerne la planification et la commande du personnel.

Elle mentionne qu'au prochain conseil d'établissement, le calendrier scolaire ainsi que le nouveau code de vie seront présentés.

Mme Rossignol précise que les réinscriptions à l'école sont maintenant terminées et que le nombre de classes, ainsi que la clientèle officielle, seront connus aux environs du 2 avril.

12.3 Mot des enseignants : Aucun mot des enseignants

12.4 Mot du personnel de soutien : Mme Hélène Lizotte mentionne que les ateliers Hors-Piste se poursuivent. Elle souligne qu'une enseignante de retour de son congé de maternité lui a fait part de commentaires positifs, mentionnant que les effets du travail réalisé lors des ateliers étaient perceptibles auprès des élèves. Elle précise qu'une belle amélioration a été observée tant au niveau des comportements que dans le cheminement des élèves pour résoudre leurs conflits.

12.5 Mot du SDG : Mme Nancy Lamontagne souligne que l'équipe du service de garde est actuellement complète. Elle mentionne également que du nouveau matériel a été acheté afin d'animer les élèves sur la cour d'école.

Elle informe par ailleurs que la période de réinscription au service de garde pour l'année scolaire prochaine est en cours et se poursuivra jusqu'au 3 avril.

12.6 Mot de l'OPP : Mme Ronica Plouffe mentionne que le carnaval d'hiver a dû être annulé en raison des conditions météorologiques annoncées. Elle souligne qu'il serait pertinent, pour l'an prochain, de devancer la date de l'événement afin d'augmenter les chances de bénéficier de conditions hivernales favorables. Elle ajoute qu'après la semaine de relâche, il est plus difficile d'obtenir le soutien des parents à titre de bénévoles.

Mme Plouffe informe que l'activité sera remplacée au mois d'avril par la fête du printemps. À cette occasion, des défis seront remis aux enseignants afin de les réaliser avec leurs élèves en classe.

Elle mentionne également que la vente de livres prévue lors de la dernière journée pédagogique a dû être annulée en raison de la fermeture de l'école causée par le verglas. Cette activité se tiendra finalement en même temps que le marché des artisans au mois de mai.

Concernant le marché des artisans, Mme Plouffe indique que la vente des tables se déroule bien et que la moitié des tables sont déjà réservées.

Enfin, elle rapporte que certains parents ont exprimé des préoccupations concernant un document Google Drive ayant circulé sur les réseaux sociaux et contenant des données sensibles. Elle précise que des ajustements seront apportés à ce sujet dès maintenant.

12.7 Mot du comité de parents : Mme Jessica Arsenault présente un document qui sera transmis par courriel à l'ensemble des membres. Elle précise que ce document lui a été présenté lors du dernier comité de parents et qu'il porte sur le rôle des parents au sein des différentes instances.

Elle souligne qu'à l'occasion du mois de la différence, qui se déroule au courant du mois de mars, le comité de parents souhaiterait obtenir un suivi concernant les activités réalisées à l'école en lien avec cette thématique.

Mme Arsenault ajoute qu'il serait également pertinent d'afficher cette information sur l'écran de télévision situé à l'entrée de l'école.

13. Varia

Mme Nancy Lamontagne présente deux propositions d'activités parascolaires pour l'année scolaire prochaine, lesquelles se dérouleraient sur l'heure du dîner.

La première activité proposée est un club d'échecs, qui était offerte les années antérieures et qui avait connu une grande popularité auprès des élèves.

Sur proposition de Mme Nancy Lamontagne et appuyée par Mme Myriam St-Gelais, l'activité parascolaire Club d'échecs est approuvée.

La deuxième activité proposée est un Craft Club, qui serait offert dans un premier temps aux élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e année, puis lors d'une autre journée aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e année. Cette activité consisterait en des ateliers de bricolage qui se dérouleraient dans un local situé sur le chemin d'Oka, à quelques pas de l'école.

Sur proposition de Mme Hélène Lizotte et appuyée par Mme Véronique Gascon, l'activité parascolaire Craft Club, offerte aux élèves de 1^{ère}, 2^e et 3^e année, est approuvée.

CE/25-26/48

Sur proposition de Mme Nancy Lamontagne et appuyée par Mme Gabrielle Gilbert, l'activité parascolaire Craft Club, offerte aux élèves de 4^e, 5^e, et 6^e année, est approuvée.

CE/25-26/49

13. Levée de la séance

Sur proposition de Mme Imen Bettaeib, appuyée par Mme Nancy Lamontagne, la levée de l'assemblée est adoptée à 18h02.

CE/25-26/50

Ronica Plouffe
Présidente

Geneviève Rossignol
Directrice